

FICHE D'INSCRIPTION 20222023 – YELLOW YOGA - Yoga Enfants et Ados

Yellow Yoga (Association November Now)

www.yellowyoga.fr

yellowyogafrance@gmail.com

06.41.98.04.66

Dossier d'inscription complet à remettre au professeur (Marion Renard) :

- 1 Fiche d'inscription par enfant ou ado, remplie et signée par les parents
- 1 Certificat médical valable 3 ans (à fournir dans les 30 jours)
- 1 chèque pour l'adhésion annuelle à l'ordre de November Now: 10€ (5€ si fratrie)
- 1 chèque pour la cotisation annuelle à l'ordre de November Now: 200€ (180€ si fratrie)

NOM et PRENOM de l'enfant :

Date de naissance.....Classe:

NOM et PRENOM du responsable légal (1):

N° de téléphone : Adresse :

E-mail :

NOM et PRENOM du responsable légal (2):

N° de téléphone : Adresse :

E-mail :

Liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant après le cours de yoga en-dehors des responsables légaux :

NOM et PRENOM : N° de TELEPHONE :

NOM et PRENOM : N° de TELEPHONE :

NOM et PRENOM : N° de TELEPHONE :

Une pièce d'identité pourra être demandée aux personnes nommées sur cette liste.

Je m'engage à signaler par écrit les personnes qui s'ajouteraient ou seraient exclues de cette liste au cours de l'année scolaire. Afin d'assurer au mieux la sécurité de votre enfant à l'occasion des sorties de cours, l'association ne le confiera qu'à ces personnes.

L'enfant est-il autorisé à VENIR seul à la salle? OUI NON

L'enfant est-il autorisé à SORTIR seul de la salle? OUI NON

Je reconnais avoir été informé(e) que dès qu'il aura quitté l'enceinte de la salle où se déroule le cours de Yoga, mon enfant ne sera plus sous la responsabilité juridique de l'association et du professeur de yoga et qu'il retombera sous mon entière responsabilité.

Votre enfant a-t-il eu ou a-t-il des problèmes de santé ?

.....

Y a-t-il quelque chose que je devrais savoir sur votre enfant ?

.....

Horaires et lieu des cours

Les cours de yoga ont lieu dans la salle gymnique de Moëlan-Sur-Mer située près du Boulodrome, dans le bâtiment en "L", derrière le bâtiment de la MLC au 44 Rue Pont ar Laer. Les cours durent **1h**. Ils ont lieu Les **MERCREDI à 9h30** pour les 6-8ans et à **10h30** pour les 9-12ans, à raison de **5 cours** par période scolaire (**25 cours** au total sur l'année scolaire).

Les pratiquants doivent arriver à l'heure à leur cours et ne peuvent le quitter sans l'autorisation du professeur. Merci d'arriver 5 à 10 minutes à l'avance pour avoir le temps de vous changer et de vous installer tranquillement. L'accès des retardataires au cours reste à l'appréciation du professeur.

Intéressé(e) par des **séances Yoga parents/enfants** pendant les vacances: OUI NON

Tarifs

Adhésion annuelle 10€ , 5€ pour le 2eme enfant

Cotisation annuelle 200€ de cotisation annuelle (25 cours), 180€ pour le 2eme enfant

L'adhésion peut se faire en cours d'année, sous réserve de places disponibles. Dans ce cas le règlement se fait pour les séances ou les trimestres restants au prorata.

Séance à l'unité: 8€ sur inscription uniquement, et en fonction des disponibilités

Montant à régler (règlement par chèque en séparant l'adhésion de la cotisation)

- 1 chèque pour l'adhésion annuelle à l'ordre de November Now:€

- 1 chèque pour la cotisation annuelle à l'ordre de November Now:€

Pas de remboursement prévu en cours d'année sauf conditions exceptionnelles sur décision du bureau.

Autorisation de droit à l'image : J'autorise la publication et diffusion des images prises de mon enfant pendant le cours de Yoga sur le site internet, lors de publications d'un journal local ou autres supports de communication. OUI NON

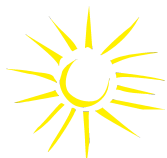
En signant ce bulletin d'inscription :

- Vous acceptez le règlement intérieur

- Vous acceptez que les informations vous concernant sont enregistrées dans la base de données informatique de l'enseignant. Toute modification des données vous concernant sera effectuée à votre demande. (Information obligatoire).

DATE / /

SIGNATURE(S)



REGLEMENT INTERIEUR - YELLOW YOGA - Cours de Yoga Enfants et Ados

Article 1 - Généralités

Yellow Yoga est un nom d'utilisation donné pour les cours dispensés par Marion Renard au sein de l'association November Now (SIREN n°891 362 121). L'association November Now régie par la loi de 1901, sans but lucratif, assure la gestion des cours de Yoga.

Article 2 - Modalités d'inscription

La démarche d'inscription s'effectue auprès de Marion Renard. Elle nécessite la présentation des pièces suivantes :

- 1. un formulaire d'inscription dûment rempli et signé.** Pour les mineurs, la signature des parents est obligatoire
- 2. un certificat médical de non contre-indication à la pratique du yoga.** Le certificat peut être obtenu auprès du médecin traitant ou d'un médecin généraliste de votre choix et est valable 3 ans. Un délai de 1 mois maximum après l'inscription est accepté pour fournir le certificat. Une fois ce délai passé, l'élève ne pourra malheureusement plus assister au cours et ne pourra pas récupérer le montant de sa cotisation.

3. le paiement de l'adhésion annuelle

L'adhésion permet la pratique des cours de yoga et la participation à toutes les activités (gratuites ou payantes) proposées par l'Association.

4. Le paiement de la cotisation annuelle

L'association acceptera des inscriptions ultérieures dans la mesure des places disponibles. L'adhésion aux cours ne peut être considérée comme valide qu'après remise du dossier d'inscription complet.

Article 3 - Tarifs

Le montant des cours se compose de :

- L'adhésion annuelle à l'association November Now de **10€ (15€ si fratrie)**
- La cotisation annuelle de **200€ (5 cours par période scolaire, 25 cours en tout)**.
- Il est possible pour un enfant ou ado de prendre des cours à l'unité, mais de façon exceptionnelle, en accord avec le professeur et en fonction de la disponibilité. Le tarif du cours à l'unité est de **8€**.
- Les tarifs des ateliers qui peuvent être proposés pendant les vacances seront annoncés cas échéant par l'association.

Article 4 - Adhésion en cours d'année :

L'adhésion peut se faire en cours d'année, sous réserve de places disponibles. Dans ce cas le règlement se fait pour les séances ou les trimestres restants au prorata.

Article 5 - Séance d'essai

Pour permettre la découverte du yoga, Yellow Yoga autorise la participation active et gratuite à une séance d'essai en début d'année scolaire.

Article 6 - Modalités de paiement

Le paiement se fait par **chèques à l'ordre de l'Association November Now**, en séparant l'adhésion de la cotisation.

Le règlement du montant annuel se fait le jour de l'inscription.

Tout abandon en cours d'année ne donne lieu à aucun remboursement, sauf conditions exceptionnelles sur décision du bureau. En effet, une ouverture de cours est conditionnée par la présence d'un certain nombre d'élèves, garantissant le salaire du professeur ainsi que la couverture des frais annexes (matériel, etc).

Article 7 - Calendrier des cours

Les cours sont dispensés du mois de **Septembre** au mois de **Juin** de l'année suivante. Ils ne sont pas donnés durant les vacances scolaires et les jours fériés, sauf organisation d'un atelier ou stage durant cette période ou avis contraire exceptionnel. De même, durant les mois de Juillet et Août, des stages et ateliers peuvent être proposés.

Article 8 - Déroulement des cours et ponctualité

Les cours de yoga ont lieu dans la salle gymnique de Moëlan-Sur-Mer située près du Boulodrome, dans le bâtiment en "L", derrière le bâtiment de la MLC au 44 Rue Pont ar Laer.

Les cours sont d'une durée de 1h.

Les pratiquants doivent arriver à l'heure à leur cours et ne peuvent le quitter sans l'autorisation du professeur. Pour que les cours se déroulent dans les meilleures conditions pour tous, merci d'arriver 5 à 10 minutes à l'avance pour avoir le temps de vous changer et de vous installer tranquillement. L'accès des retardataires au cours reste à l'appréciation du professeur.

Pour assurer un meilleur déroulement des cours et ne pas déconcentrer les pratiquants, il est demandé aux parents de ne pas intervenir durant les cours. Seules les personnes inscrites sont admises dans les salles pendant les cours.

Tout téléphone portable devra rester éteint pendant les cours.

Pas de chaussures ni chaussettes pendant le cours, la pratique s'effectue pied nus.

Article 9 - Responsabilité des parents des enfants mineurs

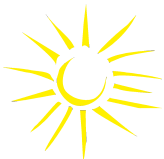
Pour les adhérents mineurs, le professeur est responsable des enfants uniquement à partir de l'heure de début de séance dans la salle où l'activité yoga enfants ou ados est pratiquée. Dès la fin de la séance, l'enseignant n'est plus responsable des enfants. Le professeur n'est pas tenu d'attendre les parents en retard à la sortie de la séance ni même de garder un enfant après une séance (enchaînement sur d'autres cours). Le professeur ne peut prendre en charge le départ des enfants et ne peut donc être tenu pour responsable en cas de problème. En cas de nécessité et sans réponse de la part des parents ou du représentant légal, il sera fait appel aux services de secours.

Les parents ou les représentants légaux sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'arrivée du professeur et après la fin de la séance. La personne venant conduire l'enfant aux activités ne doit laisser celui-ci qu'après s'être assuré de la présence du professeur.

Les parents ou les représentants légaux des enfants doivent venir chercher les jeunes pratiquants de moins de 8 ans à la porte de la salle où l'activité yoga enfants ou ados est pratiquée à la fin du cours.

Pour les mineurs de plus de 8 ans, si la sortie non accompagnée est souhaitée, une autorisation devra être fournie par les parents ou les représentants légaux lors de l'inscription.

Dès que la séance est terminée, l'association décline toute responsabilité en cas d'incident causé par ou à votre enfant, notamment en cas de retard des parents ou de la personne désignée par ceux-ci.



REGLEMENT INTERIEUR (suite) - YELLOW YOGA - Cours de Yoga Enfants et Ados

Article 10 - Absences

Les absences du professeur sont systématiquement signalées. Le cours manqué sera remplacé ou décalé, dans la mesure du possible.

Il faut prévenir également le professeur si vous ou votre enfant ne pouvez pas venir.

Article 11 – Comportement et Respect des règles de fonctionnement :

Le respect des personnes et du matériel sera exigé de la part de tous les pratiquants.

L'attitude du pratiquant pendant la séance reflète son respect envers les autres pratiquants et le professeur. En conséquence, chacun est tenu d'adopter un comportement correct pendant les séances.

Toute personne se faisant remarquer par une conduite ou des propos incorrects lors des séances pourra être exclue temporairement ou définitivement sur décision des responsables de la section.

Article 12 - Matériel et conseils pour la pratique

Yellow Yoga fournit aux adhérents son matériel : tapis de yoga, briques etc.

Si vous avez un tapis de yoga, vous pouvez l'apporter.

Venez l'estomac plutôt "à moitié vide que plein", le yoga se pratique en général à jeun.

Venez en tenue confortable, legging/ T-shirt ou autre. Pas besoin de chaussures/chaussons, le yoga se pratique pieds nus.

Pensez à prendre un gilet ou une petite couverture pour la relaxation. Lorsque le corps se refroidit, on a tendance à avoir vite froid et la relaxation est un moment où il est important de se sentir bien.

Article 13 - Responsabilité et Assurance

L'élève est invité à souscrire une police d'assurance responsabilité civile personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, et ce, notamment pendant la pratique de l'activité. Rapprochez-vous de votre assureur pour vérifier votre couverture dans le cadre cette activité. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels.

Le professeur décline toute responsabilité en cas de blessure ou accident de l'élève qui est l'unique responsable de sa pratique qu'il s'agisse de cours en présentiel ou de cours à distance.

Le professeur est assuré pour les dommages et conséquences pécuniaires engageant sa responsabilité civile personnelle et professionnelle auprès des élèves dans le cadre de ses cours.

Article 14 - Absence de collecte des données personnelles

Les informations personnelles recueillies incluent uniquement les données remplies dans les fiches d'inscription papier (nom, prénom, adresse, date de naissance, téléphone, e-mail, etc).

En aucun cas les données nominatives recueillies ne seront communiquées à un tiers et resteront confidentielles. Ces données sont uniquement nécessaires à la gestion des abonnements et des plannings de cours. Le professeur respecte les normes françaises et européennes de protection de la vie privée et des données personnelles. Notamment, le professeur ne communique pas et ne commercialise pas à des tiers les informations concernant ses élèves et ne conserve pas les données nominatives à des fins historiques, statistiques ou de gestion des réclamations.